

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de la Corse

Registre

N° 209

SIGNALEMENT.

L. S. Piquard - Antoine  
Bianchi  
nati de St. Etienne de St. Pierre  
demeurant à St. Etienne de St. Pierre  
allant à *Madrid (Espagne)*  
âgé de 48 — ans, taille d'un mètre

56 centimètres  
cheveux *châtains* front *étroit*  
sourcils *châtains* yeux *noirs*  
nez *long* bouche *grande*  
barbe *non* menton *noir*  
visage *ovale* teint *bon*

SIGNES PARTICULIERS.

*Léger cicatrice au front  
au-dessus du sourcil gauche*

PIÈCES DEPOSÉES :

*La demande*

FAIT à *Aurillac*, le *24* 8 1850.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

*noir*



Le Maire de la commune de Saint-  
 Etienne Canton de rion arrondissement de  
 Mauriac (Cantal) \_\_\_\_\_  
 a l'honneur de certifier à qui  
 il appartiendra que le nommé **Altoines**  
**Bigaud** cultivateur demeurant au  
 Chastel de cette commune, fils mineur de  
 de feu Jean et de Marguerite Journias,  
 est de bonne vie et Mœurs et d'une  
 conduite exempte de reproches, en conséquence  
 on ne s'oppose à ce qu'il lui soit délivré  
 à la préfecture du Cantal, un passe-part  
 pour aller en Espagne \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ Signalement. \_\_\_\_\_

matrice  
 grande petite  
 ne passant

Age de 18 ans = Taille de 1.50 mètre = Cheveux  
 et sourcils châtain = front étroit = yeux ronds, nez  
 large bouche grande = menton rond = visage  
 ovale = teint bon. Marque cicatrice au front  
 au dessus de l'œil gauche \_\_\_\_\_

en foi de quoi les avons délivré du contentement  
 et vu de Marguerite Journias sa mère

Le présent Certificat pour valoir ainsi qu'il  
 devrait fait en Maire à St Etienne le vingt  
 deux octobre Mil huit cent cinquante.

Le Maire de St Etienne  
 Eug. Chretien



Vu pour

*En vertu de l'arrêté du Préfet*  
*M. Lemaire le 22 fév. 1830*  
*Le préfet Oïfès intermédiaire et par diligence*



*M. Lemaire*

